



CSN
DANSE
SUR GLACE

Annonce

TOURNOI DE FRANCE 2025-2026

35^e COUPE DE VILLARD DE LANS

**Compétition de Danse sur Glace ouverte
aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace**

organisée par

VILLARD DE LANS_PATINAGE

à

**VILLARD DE LANS
Les 24 et 25 JANVIER 2026**

sous l'égide de la

**Fédération Française des Sports de Glace et de la
Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace**



1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

35^e COUPE DE VILLARD DE LANS

Patinoire André Ravix

Patinoire couverte avec une piste de glace de 30 mètres x 60 mètres

Adresse : Chemin de la Patinoire – 38250 VILLARD DE LANS

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A effectuer **entre le 24 et le 28 novembre 2025 (com 384)**

Le formulaire d'inscription électronique, disponible sur www.csndg.org doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

- par courrier électronique : à competitions@csndg.org et tresorier@csndg.org
- accompagné obligatoirement de l'avis de virement bancaire correspondant aux frais d'inscription.

Tout envoi non accompagné de l'avis de virement ne sera pas pris en compte.

(Afin de pouvoir réaliser le virement dans les temps impartis, le club inscripteur devra prendre en compte pour certaines banques le délai de création du bénéficiaire)

CA CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE ALPES
Siège Social: 15-17 rue Paul Claudel 38041 GRENOBLE CEDEX 9 TEL. 04 78 86 70 70
402 121 958 RCS Grenoble

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.)

	code branch	code guichet	numéro de compte	clé RIB
FRANCE	13906	00015	85011910195	62

International Banking Account Number (IBAN)

ETRANGER UNIQUEMENT	FR76 1390 6000 1585 0119 1019 562
------------------------	-----------------------------------

Par SWIFT Bank Identification Code (BIC)

AGRIFRPP839

Agence
VILLARD DE LANS
08 10 00 08 81

titulaire ► VILLARD DE LANS VERCORS
PATINAGE
CLUB DES SPORTS
116 CHEMIN DE LA PATINOIRE
38250 VILLARD DE LANS

DÉLEGUÉ TECHNIQUE

Annie MANCEAUX

Tél : 06 83 21 30 43

Mail : competitions@csndg.org

TRÉSORIER POUR CETTE COMPÉTITION

Renan MANCEAUX

Tel : 06 43 98 74 08

Mail : tresorier@csndg.org

ORGANISATEUR

Responsable accueil des officiels

Nom : Aurore POULET
Tel : 06 11 31 77 43
Mail : presidentvdlpatinage@gmail.com

Hôtel Officiel

Nom : Résidence Le Splendid
Tel : 04 38 88 11 89
Mail : accueil@lesplendid38.fr

Responsables accueil patineurs et dirigeants

Nom : Anne-Sophie GUILLAUME
Tel : 07 85 87 06 37 / 04 76 95 99 77
Mail : au.gredutemps@hotmail.fr
cs.villard-de-lans@wanadoo.fr

Office de Tourisme de la Ville

Adresse : Avenue Général de Gaulle
Ville : 38250 VILLARD DE LANS
Tél : 04 76 95 10 38

2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une compétition selon les règles de participation aux Tournois de France et est organisée selon le Règlement Intérieur ainsi que toutes les communications ISU et CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux compétiteurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace et affectés selon la communication y afférent publiée sur www.csndg.org.

Les couples/patineurs étrangers peuvent participer s'ils possèdent une release ou clearance en faveur de la France. Sinon, un accord écrit de la fédération étrangère est nécessaire pour représenter cette nation. Cet accord est à envoyer à la CSNDG.

3. CONTENU DES EPREUVES

Selon Règlement Sportif National et les communications ISU et CSNDG en vigueur.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- **60 euros par Solo BMN**
- **65 euros par Solo J/S**
- **85 euros par Couple BMN**
- **90 euros par Couple J/S**

Adresse d'envoi et mode de règlement indiqués au paragraphe 1 de cette annonce.

Pour les couples licenciés dans un ou deux clubs différents, le virement est établi par le club d'entraînement du couple.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale nécessitant une hospitalisation. Dans ce cas, un certificat médical d'hospitalisation doit être fourni. Le club organisateur gardera néanmoins la somme de 30 € au titre des frais de dossier.

5. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

6. MUSIQUE / ÉLÉMENTS DE CONTENU DE PROGRAMME

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Envoyer les éléments de programme (ou modifications) **du 5 au 9 janvier 2026** via la plateforme ppc.csndg.org selon la com 384.

Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Intérieur.

En se connectant à l'adresse ppc.csndg.org, le correspondant club ou l'entraîneur pourra déposer (ou modifier) les feuilles de programmes de ses compétiteurs (**accès « entraîneur »**).

A la 1^{ère} connexion, créer un compte avec un mot de passe (1 seul accès par club).

Après acceptation de l'administrateur, les éléments de programme (Rhythm Dance, Danses libres Couples ou Solos) peuvent être insérés pour chaque patineur (ou couple) titulaire d'une licence Compétition.

FORMULAIRE DE MUSIQUES POUR DECLARATION SACEM

A envoyer par mail avant le **20 janvier 2026** à : cs.villard-de-lans@wanadoo.fr (merci de préciser dans l'objet du mail : code club TDF 3B Formulaire Musiques)

MUSIQUES

A envoyer les fichiers de musique (format mp3 de grande qualité) par wetransfer du **15 au 20 janvier 2026** à : musiques@csndg.org

Pour la nomenclature, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication **386**.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

7. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue le 23 janvier 2026 à partir de 18 heures à la patinoire.

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse.

L'accréditation pour les compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des :

- Clés USB de secours (1 clé avec les noms des fichiers selon la nomenclature (com 386).
- Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Délégué Technique de la Compétition.

8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par les Règles en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur www.csndg.org une semaine avant la date de la compétition.

9. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans les Règle ISU (Détermination et publication des résultats) sera utilisé. Le classement se fera de façon cumulée aux 2 épreuves.

L'application **SPORTITY** sera utilisée pour la publication des résultats (donc pas d'affichage papier).

10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

11. PROTOCOLES

Selon les règles en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur www.csndg.org.

12. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Délégué Technique de la Compétition** ou **l'Organisateur (voir coordonnées au paragraphe 1)**.

13. HORAIRES PREVISIONNELS

Réunion initiale des Officiels d'arbitrage : une heure au minimum avant le début de la première épreuve.

Réunion initiale du panel techniques : lors de la réfection de glace précédant la première épreuve nécessitant leur présence.

Sauf décision de la CSNDG l'amplitude horaire maximum de la Compétition sera pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la compétition seront publiés sur www.csndg.org quatre semaines environ avant le début de la compétition.